

**OMEGA III**

**Société par actions simplifiées  
au capital de 37.000 Euros  
Siège social : 5 rue de Courtalin  
77700 MAGNY LE HONGRE  
RCS MEAUX 432 337 269**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU VINGT 22 septembre 2009**

L'AN DEUX MILLE NEUF  
Le VINGT DEUX SEPTEMBRE  
A 10 heures 30

Tous les actionnaires de la SAS OMEGA III se sont réunis au siège social sur convocation du président.

Les actionnaires présents sont :

Madame Carla ALVES titulaire de:

1 action

Monsieur Alain PROUX titulaire de :

499 actions

Tous les actionnaires étant présents le quorum est par suite atteint.

Les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote sur l'ordre du jour ci après rappelé par le Président Monsieur Alain PROUX:

- **Cession par Madame ALVES d'une action lui appartenant au profit de Monsieur Alain PROUX**
- **Modification corrélative de l'article 7 des statuts.**
- **Agrément du nouvel associé.**

après discussion et échange de vues, la résolution suivante est mise aux voix :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale autorise les cessions d'actions ci après relatées :

Cession par Madame Carla ALVES de 1 action n° 500 au profit de Monsieur Alain PROUX détenue dans la société OMAGA III moyennant le prix de 600 euros

**CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président décide d'agréer l'associé suivant en lieu et place de Madame ALVES:

Monsieur Alain Edouard Adrien **PROUX** demeurant à PARIS (15<sup>ème</sup>) 3 Rue Rosa Bonheur.  
Né à CHELLES (77) le 7 juillet 1953.  
Célibataire  
Non soumis à un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.

**CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

**TROISIEME RESOLUTION**

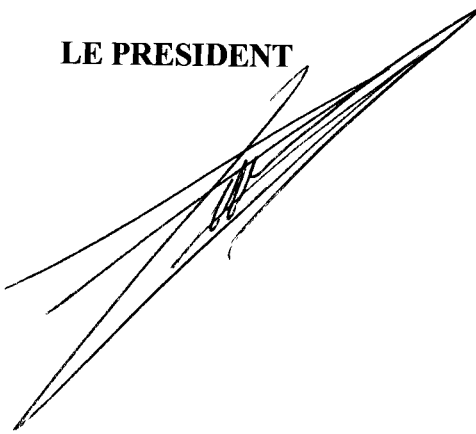
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés présents.

**LE PRESIDENT**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a complex, abstract shape.

**LES ASSOCIES**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop at the top and several smaller, more defined strokes below it.